



Conflit avec banque et sa compagnie d'assurances.

Par **SAEZ**, le **02/12/2011** à **16:41**

Bonjour,

Je vous ecrit pour une doute juridique: En arrêt Longue maladie dès 2006 et avec un PRET RACHAT DE CREDIT dès 2005 jusqu'au 2025 pour un montant de 82.000 €uros, j'ai étée indemnisée par la Compagnie de Assurances (qui appartient aussi a la Banque du Preteur) pendant un année: 2006-2007 (novembre) alors après d'une "expertise" baclée de part de la Compagnie d'assurance, j'ai porté plainte pour la coupure de mes indemnités et j'ai payée la mensualité jusqu'à aujourd'hui (decembre 2011)

Et pourtant...d'après les textes de consommation français,la mensualité à dû être payée par la Compagnie d'assurance en attendant la suite de la plainte effectué dans TGI de Limoges.

Alors après de 4 expertises (2 privées) et 2 ordonnées par le TGI de Limoges qui ont conclu a ma faveur (100% invalidité et 55% Fonctionnelle)

J'ai reçu aujourd'hui un Jugement favorable à moi et condamne à la Banque et à la Compagnie d'assurance a me verser les sommes payées pour moi à la place de la Compagnie d'assurance dès 2007 a la date du jugement (24 /11/2011 et arés a verser directement à la Banque Preteur jusqu'è août 2013 date de ma retraite légal.

Toute assortie de deboutement a mes pretentions de dommages et prejudice moral.

Alors ma question es la suivant: Quel serà ma situation face au Crédit otorgué en 2005?
(assortie de toutes les assurances :Decés, Maladie et Arrêt
total du travail etc)

Car le jugement du Tribunal de GI de Limoges ,condamne a la Banque et à la Compagnie
d'assurances a me verser mon proppre argent !!!

Mais il ne dit rien sur si je continue ou pas à payer au delà du 2013 (août)

Car le contrat dit qui ne prends pas en charge rien de tout après ma mise en
retraite.

Je vous demande me dire quels sont mes recours face a cette situation.

Malgré que j'ai perdu la moitié de mon salaire de 1400 €uros, car je suis Aide Soignante.

Et malgré ça, j'ai payé mes mensualités car dans cas le contraire , la Banque pouvait me
mettre a la rue pour défaut de paiement.

Merci de votre aide et réponse. Cordialement Mme Anne-Marie SAEZ Limoges.

Par **pat76**, le **02/12/2011** à **17:30**

Bonjour

Vous avez une copie du jugement je suppose. Alors, vous allez voir un huissier de justice pour
qu'il fasse appliquer le jugement.

Il faudra faire attention à ce que la Banque n'ait pas fait appel du jugement.